

REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 NOVEMBRE 2017

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Le 10 novembre 2017 à compter de onze heures, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le Président le 2 novembre 2017, conformément aux articles L. 2121- 10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni Salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel d'agglomération BLOIS. Christophe DEGRUELLE, Président d'Agglopolys préside la séance.

MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS PRESENTS :

Christophe DEGRUELLE, François FROMET, Alain TONDEREAU, Corinne GARCIA, Pierre LESCURE, Benoît SIMONNIN, Françoise BAILLY, Yves CROSNIER-COURTIN, Pierre OLAYA, Jérôme BOUJOT, Gérard CHARZAT, Jean-Marc MORETTI, Jean GASIGLIA, Jean-Pierre LEFEBVRE, Didier MOELO, Stéphane LEDOUX, Serge GUIMARD, Jean-Albert BOULAY, Joël PASQUET, Henri BURNHAM, Eliane GENUIT, Annie BARBOUX, François BORDE, Claudette BOURGUEIL, Didier GUILLON, Yves GEORGE, Philippe GUETTARD, Jean-Yves GUELLIER, Yves LEHOUELLEUR, Michel DARNIS, Maryse MORESVE, Bernard PANNEQUIN, Michel FESNEAU, Jean-Noël CHAPPUIS, Didier PIGOREAU, Marie-Noëlle MARSEAULT, Elie GILBERT, Yves BARROIS, Catherine LE TROQUIER, Nicole LE BELLU, Philippe MASSON, Pierre MONTARU, Jacqueline GOURAULT

POUVOIRS :

Simone GAVEAU donne procuration à Eliane GENUIT, Chantal TROTIGNON donne procuration à Christophe DEGRUELLE, François THIOLETT donne procuration à Corinne GARCIA, Benjamin VETELE donne procuration à Jérôme BOUJOT, Denis LEPRAT donne procuration à Gérard CHARZAT, Catherine LHERITIER donne procuration à Henri BURNHAM, Alain VEE donne procuration à Jean GASIGLIA, Christian MARY donne procuration à François FROMET, Marc GRICOURT donne procuration à Jacqueline GOURAULT

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES :

Stéphane BAUDU, Michel CONTOUR, Yann BOURSEGUIN, Lionella GALLARD, François CROISSANDEAU, Yannick SEVREE

Début de séance 11 h 00

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline GOURAULT

N° 2017-281	FINANCES – Admission en non valeur.
--------------------	--

Le bureau communautaire a décidé de :

- autoriser l'admission en non-valeur des montants suivants : 5 338,85 € sur le budget principal, 509,78 € sur le budget annexe déchets ménagers, 4 262,69 € sur le budget annexe assainissement collectif, 399,71 € sur le budget annexe assainissement non collectif.

- dire que ces crédits sont inscrits au compte 6541,

- autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à la majorité avec 51 voix pour et 1 voix contre (Didier PIGOREAU)

N° 2017-282	FINANCES – Remise gracieuse.
--------------------	-------------------------------------

Le bureau communautaire a décidé de :

- émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par Monsieur David VANDEKERKHOVE, régisseur de recettes des piscines de la Communauté d'Agglomération, pour la somme de 954,15 €,

- autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à la majorité avec 51 voix pour et 1 abstention (Didier PIGOREAU)

N° 2017-283	PERSONNEL TERRITORIAL – Mise à disposition partielle d'une professeure du réseau Cadences auprès de l'Association Ecole de musique de Vineuil/Saint-Claude de Diray
--------------------	--

Le bureau communautaire a décidé de :

- d'approuver la convention de mise à disposition individuelle selon le projet joint,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-284	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Concession d'aménagement Parc des Châteaux sur la Commune de La Chaussée Saint Victor - Autorisation donnée à la SEM 3Vals Aménagement pour la cession d'une emprise foncière au profit de la société CHIESI
--------------------	--

Le bureau communautaire a décidé de :

- autoriser la SEM 3 Vals Aménagement à céder à la Société CHIESI, ou toute société qui se sera substituée, un terrain à vocation d'activités de 2 500 m² sis ZAC du Parc des Châteaux (sous réserve du document d'arpentage définitif) issu de la parcelle cadastrée A 1140p à la Chaussée Saint Victor,

- approuver les termes du Cahier des Charges de Cession de Terrains, annexé à la présente délibération dont certains titres seront régularisés et complétés préalablement à la signature de l'acte authentique de vente,

- dire que cette cession est consentie moyennant un prix de vente d'un montant total de 70 000 € HT, TVA en sus au taux en vigueur,

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette opération et de la présente décision.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-285	CYCLE DE L'EAU – Convention de servitude de canalisation d'assainissement des eaux usées avenue de Vendôme à Blois - parcelles n° 33 et 34
--------------------	---

Le bureau communautaire a décidé de :

- autoriser l'établissement de la convention de servitude de la canalisation souterraine d'évacuation d'eaux usées sur les parcelles n° HN 33 et 34 sises sur la commune de Blois.

- autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'établissement de cette convention de servitude et à son instruction auprès des services de l'Etat.

Décision : à l'unanimité

La séance est levée à 11h15.

***Pour extrait conforme,
le Président, Christophe DEGRUELLE***

***Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables au Service des Assemblées
Hôtel de Ville - 2^{ème} étage - aux horaires d'ouverture du public.***

Affiché le 20 novembre 2017.